



Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel Réunions intersessions | 30 juin - 2 juillet 2020

Programme provisoire

Mardi 30 juin 2020

10h00 - 12h00 Réunions bilatérales avec les Comités

Ce temps est réservé par les Comités et le Président pour la tenue de réunions bilatérales avec les représentants des États parties.

12h00 - 13h00 Ouverture des réunions intersessions

M. Osman Abufatima Adam Mohammed, Ambassadeur du Soudan et Président de la dix-huitième Assemblée des États parties (18MSP), et M. l'ambassadeur Stefano Toscano, Directeur du Centre international de déminage humanitaire (GICHD) prononceront un discours d'ouverture.

Allocutions de bienvenue

Le Président de la 18MSP, les Présidents des Comités et un représentant des points focaux sur le genre présenteront quelques remarques d'introduction.

Pause / Activités parallèles

15h00 - 16h00 Table ronde – Une mise en œuvre effective pour tous : le genre et la diversité des besoins en pratique

La troisième Conférence d'examen de Maputo a permis de prendre davantage conscience de la nécessité d'intégrer systématiquement, au cœur du travail de la Convention, la question du genre et la diversité des besoins des communautés touchées. Lors de la quatrième Conférence d'examen d'Oslo, les États parties ont décidé de franchir une étape en traduisant ces aspirations en engagements. L'objectif de cette table ronde est de souligner que la prise en compte de la question du genre et de la diversité des besoins des communautés touchées contribue à la mise en œuvre effective de la Convention et du Plan d'action d'Oslo, et d'aider les États parties à mieux comprendre comment cela peut être réalisé en pratique. Les participants partageront des bonnes pratiques et des recommandations en vue d'aider les acteurs de l'action contre les mines à mieux comprendre les mesures concrètes auxquelles ils peuvent recourir pour promouvoir l'intégration du genre et de la diversité.

16h15 - 16h45 **Présentation informelle des demandes de prolongation à examiner par la dix-huitième Assemblée des États parties**

Les États parties qui ont présenté ou présenteront une demande de prolongation des délais prescrits au titre de l'article 5 devant être examinée par la dix-huitième Assemblée des États parties seront invités à prendre la parole pour présenter leur demande de manière informelle. Ces présentations seront suivies d'une séance de questions-réponses.

17h00 - 18h00 **Table ronde** : aligner la coordination entre donateurs pour soutenir la mise en œuvre du Plan d'action d'Oslo

La coopération et l'assistance constituent un volet essentiel de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel. Bien que chaque État soit responsable de la mise en œuvre de la Convention dans les zones sous sa juridiction ou son contrôle, les États parties soulignent que le renforcement de la coopération peut faciliter la réalisation des objectifs communs de la Convention. Cette table ronde vise à souligner l'importance des actions de coopération et d'assistance du Plan d'action d'Oslo et à analyser les aspects essentiels de la coopération et de l'assistance (appropriation nationale, coordination des donateurs et coopération sud-sud) pour que de réels progrès puissent être accomplis dans la concrétisation des ambitions 2025 des États parties.

Mercredi 1er juillet 2020

10h00 - 12h00 **Réunions bilatérales avec les Comités**

Ce temps est réservé par les Comités et le Président pour la tenue de réunions bilatérales avec les représentants des États parties.

Pause / Activités parallèles

15h00 - 16h00 **Table ronde** : sécurité et protection des rescapés des mines dans les situations de risques et d'urgences humanitaires

Les rescapés des mines terrestres, comme les autres personnes handicapées, peuvent être touchés de manière disproportionnée dans les situations de risque et d'urgence humanitaire si des mesures de réduction des risques et d'intervention appropriées ne sont pas prises en temps opportun. Conformément au Plan d'action d'Oslo (action n° 40), les États parties sont tenus de traiter cette question. L'objectif de cette table ronde est de mieux comprendre ce qu'impliquent la sécurité et la protection des rescapés de l'explosion de mines dans les situations de risque et d'urgence humanitaire dans les pays touchés par les mines. Dans le contexte de la crise actuelle liée à la pandémie de COVID-19, cette table ronde sera également l'occasion d'attirer l'attention sur l'impact disproportionné de cette pandémie sur les rescapés des mines.

16h15 - 17h15 **Table ronde** : aborder la question des mines antipersonnel de nature improvisée dans le cadre de la Convention

La mise en œuvre des dispositions de la Convention en matière de dépollution a fortement contribué à la diminution du nombre de victimes depuis son entrée en vigueur. Cependant,

depuis 2014, le nombre de victimes a augmenté, notamment en raison de l'augmentation de l'utilisation de mines antipersonnel de nature improvisée. L'objectif de cette table ronde est de rappeler aux États parties les accords concernant la place des mines antipersonnel de nature improvisée au sein de la Convention, et d'étudier l'approche du Plan d'action d'Oslo dans ce domaine, les bonnes pratiques en matière de transmission d'informations, l'importance de la désagrégation de ces engins explosifs ainsi que les directives disponibles.

17h30 - 18h00 **Présentation informelle des demandes de prolongation à examiner par la dix-huitième Assemblée des États parties**

Les États parties qui ont présenté ou présenteront une demande de prolongation des délais prescrits au titre de l'article 5 devant être examinée par la dix-huitième Assemblée des États parties seront invités à prendre la parole pour présenter leur demande de manière informelle. Ces présentations seront suivies d'une séance de questions-réponses.

Jeudi 2 juillet 2020

10h00 - 12h00 **Réunions bilatérales avec les Comités**

Ce temps est réservé par les Comités et le Président pour la tenue de réunions bilatérales avec les représentants des États parties.

12h00 - 13h00 **Table ronde** : le respect des obligations fondé sur la coopération et la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel

Le niveau de respect des dispositions de la Convention est globalement très satisfaisant. Néanmoins, la mise en œuvre semble parfois à l'arrêt ou ne pas répondre au principe de la mise en œuvre « dès que possible » que met en avant la Convention. Dans d'autres cas, l'absence de rapports rend difficile pour les États parties l'évaluation des progrès vers la réalisation de leurs objectifs communs. Le but de cette table ronde est de comprendre quelles peuvent être les difficultés en matière d'application des dispositions de la Convention, et de réfléchir aux actions pertinentes adoptées par les États parties lors de la quatrième Conférence d'examen et dans le Plan d'action d'Oslo pour favoriser une mise en œuvre coopérative de la Convention.

Pause / Activités parallèles

15h00 - 15h45 **Présentation informelle des demandes de prolongation à examiner par la dix-huitième Assemblée des États parties**

Les États parties qui ont présenté ou présenteront une demande de prolongation des délais prescrits à l'article 5 devant être examinée par la dix-huitième Assemblée des États parties seront invités à prendre la parole pour présenter leur demande de manière informelle. Ces présentations seront suivies d'une séance de questions-réponses.

16h00 - 16h45 **Présentation de solutions se substituant à l'utilisation de mines antipersonnel réelles pour la formation** - par The Development Initiative (TDI)

17h00 - 17h45 **Préparation de la dix-huitième Assemblée des États parties**

- Présentation d'un programme de travail provisoire pour la 18MSP (Président)
- Le point sur les préparatifs de la 18MSP (Suisse)
- Présentation des aspects financiers et organisationnels de la 18MSP (UNODA)
- Programme de parrainage (Coordinateur du programme de parrainage)

17h45 - 18h00

Clôture des réunions intersessions 2020